



A l'ouverture de la 22^e semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, l'Établissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole signe une première convention de partenariat avec le FIPHFP afin de sceller une politique handicap ambitieuse

Ce vendredi 16 novembre, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) Lille-Métropole ont signé leur première convention triennale (2018-2020). Cet accord donne une nouvelle dimension à la politique menée par l'EPSM depuis 2012 en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. À la suite de la signature, une conférence théâtralisée intitulée : « Dépassement de soi – 100% du possible » a eu lieu.

[Un accompagnement de longue date du FIPHFP qui se concrétise par une politique globale et volontariste en faveur de l'emploi des agents en situation de handicap](#)

L'EPSM est engagé, depuis 2012 aux côtés du FIPHFP, dans une démarche ponctuelle de maintien dans l'emploi des professionnels en situation de handicap et de restrictions d'aptitudes. La création d'une « commission de santé travail », la réalisation d'études ergonomiques de conception et de correction, le développement de formations de prévention des risques liés à l'activité physique, l'achat de matériels adéquats ou encore la réalisation de bilans de compétences sont autant d'actions co-financées par les deux structures qui ont permis à l'Établissement de répondre à l'obligation légale d'emploi de 6%.

En signant aujourd'hui avec le FIPHFP sa première convention triennale, l'EPSM Lille-Métropole entend passer d'une gestion ponctuelle à une politique handicap globale et structurée en faveur des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Avec un

effectif total de 1697 personnels en 2017, il souhaite pérenniser, d'ici à 2020, son nombre de BOE (106) ainsi que son taux d'emploi direct supérieur à 6 %.

Un plan d'actions axé sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Pour atteindre ses objectifs, le FIPHFP et l'EPSM Lille-Métropole ont mis en place un plan d'actions ambitieux co-financé sur trois ans à hauteur de 456 920 €. Il s'articule autour de sept axes de travail :

1. Mettre en place des outils de pilotage et d'évaluation de la politique handicap ;
2. Former et sensibiliser les personnels de l'EPSM au handicap ;
3. Rendre le bâtiment accessible aux personnels en situation de handicap par la mise en place de travaux d'accessibilité ;
4. Recruter des travailleurs en situation de handicap en développant des partenariats avec les spécialistes de l'emploi (Cap emploi, Mission Locale, CFAS) ;
5. Permettre aux agents en situation de handicap d'être maintenus dans leur poste par l'aménagement de leur environnement de travail et la mise en place d'un tutorat ;
6. Communiquer, informer et sensibiliser les agents pour améliorer les regards portés sur le handicap ;
7. Innover sur la thématique du handicap et promouvoir la connaissance des métiers du GHT et des autres fonctions publiques.

La convention a été signée par :

- Marc DESJARDINS, Directeur du FIPHFP
- Valérie BÉNÉAT-MARLIER, Directrice Générale des EPSM Lille-Métropole et des Flandres

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,49 % en 2017.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Contact presse FIPHFP :

Romain JACQUET – TBWA\Corporate – romain.jacquet@tbwa.com – 06 87 28 88 37

L'EPSM Lille-Métropole, au service des patients de la métropole lilloise

L'Établissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole a pour mission la prise en charge des patients de la métropole lilloise souffrant de troubles de santé mentale. Basé sur la commune d'Armentières, l'Établissement exerce ses missions sur 82 communes. Avec près de 70 dispositifs de prise en charge ambulatoire, il met à la disposition de la population des services et équipements de prévention, de diagnostic, de soins et de suivi pour adultes, adolescents et enfants. Les personnes qui s'adressent à l'EPSM Lille-Métropole bénéficient de prises en charge médicales diversifiées et adaptées, au plus proche de leur domicile.

En 2017, 21 778 personnes ont été vues ou suivies en hospitalisation temps plein, en hospitalisation temps partiel ou en soins ambulatoires. L'établissement emploie 1764 professionnels, soit 1668,84 Equivalents Temps Plein.

Contact presse EPSM Lille-Métropole :

Stéphanie WEILL – Service communication – sweill@epsm-lm.fr – 06 76 45 76 97